

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DLH 114 Location de l'immeuble 64, bd de la Chapelle (18e) à ELOGIE-SIEMP –Avenant au Bail emphytéotique.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le bail emphytéotique du 21 décembre 2006 consenti par la Ville de Paris à la SIEMP, venant à expiration le 31 décembre 2043 ;

Considérant que la SIEMP, devenue par fusion ELOGIE-SIEMP, a manifesté le souhait de prolonger de 19 ans la durée de son bail soit jusqu'au 31 décembre 2062, pour équilibrer son plan de financement ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à ELOGIE-SIEMP de l'immeuble 64, bd de la Chapelle (18e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 20 février 2018 ;

Vu l'avis de M. le Maire du 18e arrondissement en date du 6 avril 2018

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société ELOGIE-SIEMP, dont le siège social est situé 8, bd d'Indochine (19e) un avenant au bail à caractère emphytéotique du 21 décembre 2006 portant location de l'immeuble 64, bd de la Chapelle (18e), visant à prolonger la durée du bail jusqu'au 31 décembre 2062.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du bail restent inchangées.

Article 3 : Tous les frais liés à la conclusion de cet avenant seront à la charge d'ELOGIE-SIEMP.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO